

ECOFI SMART TRANSITION - C

Actions de pays de la zone euro

Indicateurs clés (au 31/12/2024)³

Exposition risque actions (%)	+0.76	99,11
Volatilité OPC (%) [*]	+0.29	12,76
Volatilité indice (%) [*]	+0.37	12,47
Bêta	+0.00	0,99
Ratio de Sharpe	-0.09	0,58

* 52 Semaines

Exposition devises (%)	+0.00	0
SCR OPC (%) ⁴	+0.29	40,03
Nombre de lignes	-1	50
Note ESG (/10)	+0.02	6,29

Reporting mensuel - Décembre 2024

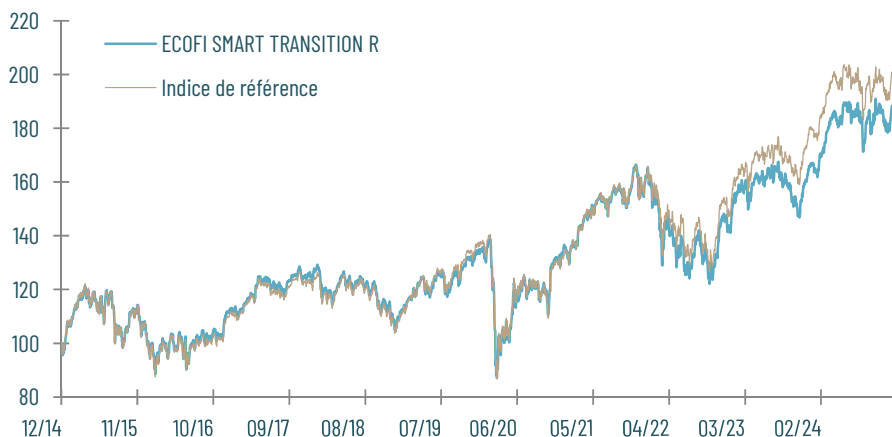
Actif net (en million d'EUR)	39,53
Valeur liquidative (EUR)	111,44
Performance nette mois	+2,45%
Performance nette YTD	+11,32%
Investissements Durables (%) - SFDR	100



Profil de performance (Source : Ecofi / Bloomberg)

Evolution de la valeur liquidative

Période de référence du 31/12/2014 à la date de reporting.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



Performances nettes glissantes

en %		1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	Performance	2,45	- 1,81	0,75	11,32	14,58	39,25	85,61
	Volatilité				12,76	17,19	21,39	19,22
Bench	Performance	1,84	- 1,44	0,29	9,90	21,58	45,16	97,22
	Volatilité				12,47	16,86	21,40	19,31
Ecart/indice		0,60	- 0,37	0,46	1,42	- 7,00	- 5,91	- 11,62

Performances nettes calendaires

en %		YTD	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
OPC	Performance	11,32	18,18	- 12,90	22,02	- 0,40	24,42	- 13,01	10,19	4,76	6,68	4,87
	Volatilité		13,39	23,24	12,40	35,51	11,99	14,15	9,09	22,74	21,54	15,53
Bench	Performance	9,90	22,23	- 9,49	23,34	- 3,21	28,20	- 12,03	9,15	3,72	6,42	4,01
	Volatilité		13,86	22,18	12,79	35,81	12,37	14,88	9,68	22,38	21,91	16,01
Ecart/indice		1,42	- 4,05	- 3,41	- 1,33	2,81	- 3,78	- 0,98	1,04	1,05	0,26	0,87



Tony Boisseau

Gérant Analyste Quantitatif

Suppléant : Miguel Rodrigues

Objectif de gestion

SICAV ISR PEA investie en actions des pays de la zone Euro, sélectionnées selon des critères financiers et Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) excluant les entreprises qui ne sont pas alignées sur la trajectoire 1,5 degré. Elle cherche à battre le FCI EMU 50 dividendes réinvestis.

Classification SFDR⁽⁵⁾ : Article 9

Indicateur de risque (SRI)⁽⁶⁾

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	----------	---	---

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

(5) En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds est de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur dans lequel l'émetteur concerné opère. Il existe un risque qu'Ecofi évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds. (6) L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque plus élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section «Principaux risques» du Prospectus.



Prix & Récompenses



Prix Impact Option Finance 2024

Meilleure société de gestion française



50 stes de gestion qui comptent 2024

Classement Option Finance-Funds 2024

(1) Fonds ISR selon la méthodologie ECOFI. (2) Les références à un label ou à une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet. (3) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (4) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. Risques action, de taux, de Perte en capital, de gestion discrétionnaire, les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Risques" du Prospectus.

ECOFI SMART TRANSITION - C

Commentaire de gestion

- ▶ La fin d'année n'a pas coïncidé avec une reprise de l'activité en zone Euro, le vieux continent souffrant toujours du resserrement monétaire passé. A cet égard, notons que la BCE a abaissé ses taux directeurs en décembre, pour la 4ème fois consécutive. A contrario, l'économie américaine défie toujours la gravité. Si la Fed a baissé ses taux en décembre, elle a en revanche orienté son discours vers plus de prudence concernant 2025, ce qui n'a pas manqué de faire réagir négativement les marchés. Les actions de la zone Euro ont progressé de 1,4% et reculé de 2,4% aux Etats-Unis (en \$). Le 10 ans américain est passé de 4,17% fin novembre à 4,57% fin décembre ; le 10 ans allemand de 2,09% à 2,37%.
- ▶ En décembre, Ecofi Smart Transition a enregistré une hausse de +2,45% contre +1,84% pour son indice de référence. Les plus fortes contributions à la performance proviennent des secteurs de la Consommation de base (+1,29%), de la Technologie (+0,74%) et des Financières (+0,90%). La surperformance de ce mois-ci s'explique principalement par notre sélection dans le secteur de la Consommation discrétionnaire (+0,54%) ainsi que par l'allocation (+0,16%) et la sélection (+0,10%) dans le secteur des Financières. Sur la dernière année, l'écart de suivi (tracking error) vis-à-vis de son indice s'établit à 2,35%.

Portefeuille (Source : Ecofi)

▶ Principales lignes en portefeuille

SAPSE	4,93%
ASML HOLDING	4,43%
SIEMENS	4,42%
HERMES INTERNATIONAL	4,29%
NORDEA BANK ABP	4,06%
LVMH MOET HENNESSY VUITTON SE	4,04%
AXA	3,80%
SCHNEIDER ELECTRIC_SE	3,80%
BANCO DE BILBAO VIZCAYA	3,22%
BNP PARIBAS	3,19%

▶ Principaux mouvements sur le mois

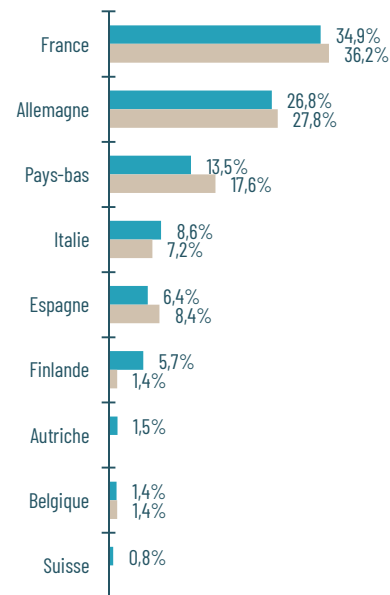
Achats / Renforcements

ITALGAS
DEUTSCHE BOERSE
INDITEX
BNP PARIBAS

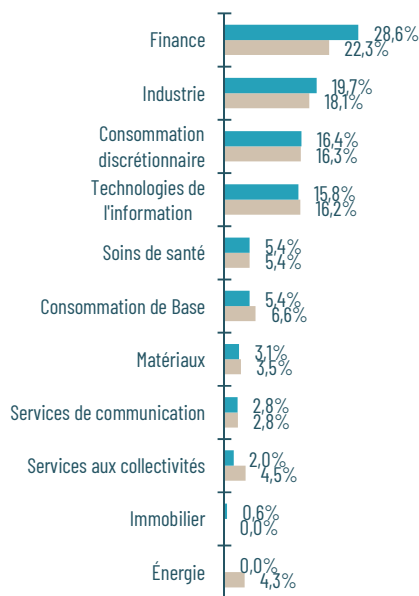
Ventes / Allègements

E.ON
ORION B
BANCO BPM
NEXI SPA

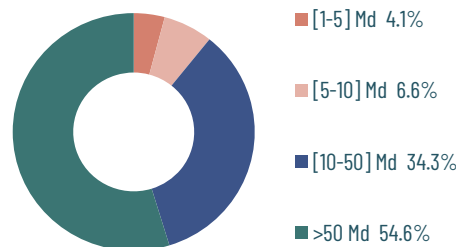
▶ Répartition géographique



▶ Répartition sectorielle



▶ Répartition par capitalisation



▶ Indicateurs du portefeuille

PER	13,57
ROE	20,23
Rendement instantané	3,59

Caractéristiques

Code ISIN : FRO000004970

Code Bloomberg : COCEPETF Equity

Type de part : Capitalisation

Forme juridique : SICAV

Classification / Stratégie : Actions de pays de la zone euro

Dépositaire : CACEIS BANK

Devise de la part : EUR

Valorisation : Quotidienne

Date de création : 20/01/2000

Eligible PEA-PME : Non

Eligible PEA : Oui

UCITS : Oui

Règlement/Livraison : J+1

Délai de notification : J avant 11h30

Indicateur de référence : FCI EMU 50, EURO STOXX 50

RINV avant le 29/12/23, ASPI avant le 30/04/13

Durée de placement recommandée : 5 ans

Frais de gestion directs maximum : 2 % de l'actif net

Commission de surperformance : Néant

Commission de souscription acquise : Néant

Commission de souscription non acquise : 2% maximum

Commission de rachat acquise : Néant

Commission de rachat non acquise : Néant



Nous contacter

Retrouvez nos analyses de marché sur notre site www.ecofi.fr

et sur :



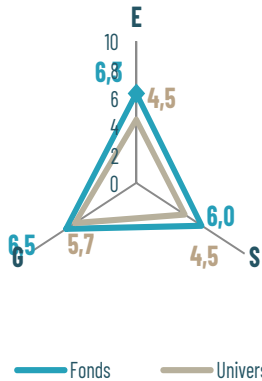
+33 (0) 1 44 88 39 24 @contact@ecofi.fr

Avertissement : COMMUNICATION PUBLICITAIRE - Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.

	Fonds	Univers
Notes PRISME (/10)	6,3	5,7
CA aligné avec la taxonomie verte UE (% pondéré)	3,9	5
Taux de couverture CA aligné avec la taxonomie verte UE (%)	100	99,7

Univers Europe : environ 1700 émetteurs

Note PRISME du fonds et de l'indice par domaine (/10)



Composition de la note PRISME et pondérations

- E : Environnement (33,33%)
- S : Social (33,33%)
- G : Gouvernance (33,33%)

PRISME, l'ISR par Ecofi

Pour les entreprises, la méthodologie propriétaire PRISME repose sur les 3 principes suivants.

- **Notation propriétaire PRISME** : l'évaluation de la performance ESG des émetteurs repose sur une approche « best in universe » et se fonde sur la note PRISME des émetteurs (comprise entre 0 et 10). Cette note inclut l'évaluation ESG des émetteurs fournie par Moody's ESG Solutions et donne la priorité à l'impact réel des politiques ESG des émetteurs en surpondérant les indicateurs de résultats et 9 critères à fort impact ESG (3 par domaine E, S et G). Les émetteurs sont repartis en déciles selon leur note PRISME.
 - **Stratégie d'exclusions** : sont exclus du périmètre d'investissement les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, le tabac, les pesticides, le charbon, le pétrole, le gaz et les énergies fossiles non conventionnelles.
 - **Analyse des controverses** : les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort), ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie sont exclus.
- Les fonds ISR d'Ecofi intègrent l'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2 et 3) dans leur objectif de gestion en veillant à ce qu'elle soit systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG.

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : <https://www.ecofi.fr/informations-isr>

Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

Emetteurs	Secteurs	Note PRISME	Décile	E	S	G	Note controversée	Poids OPC
SAP	Technologies de l'information	6.3	1	7,9	5,1	6,0	3	4,90%
ASM LITHOGRAPHY	Technologies de l'information	6.4	1	6,2	6,5	6,6	0	4,40%
SIEMENS	Industrie	5.7	2	5,4	5,8	6,0	3	4,40%
HERMES	Consommation discrétionnaire	7	1	7,3	7,0	6,7	2	4,30%
NORDEA BANK ABP	Finance	6.5	1	6,4	6,1	6,9	3	4,10%

Actualité ISR

La démarche ESG d'Ecofi récompensée par les PRI

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006 et ont été rejoints par Ecofi en 2009. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles. Les PRI des Nations Unies demandent tous les ans à leurs signataires, plus de 3700 sociétés au niveau mondial, de remplir un questionnaire obligatoire concernant la qualité de leur démarche ESG et le niveau d'intégration des Principes mêmes. Un score est ensuite évalué par les PRI. Cette année encore, Ecofi a obtenu de très bons résultats : Ecofi a obtenu le score maximal de 100/100 pour 5 modules sur 6 du questionnaire et de 97/100 sur un. Des scores qui viennent récompenser la rigueur et la robustesse de notre démarche d'investissement responsable. Plus d'informations sont disponibles sur notre site.

Repère

L'Investissement socialement responsable (ISR) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Définition de l'AFG FIR.

Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Note propriétaire PRISME

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX

- Prévention et contrôle des pollutions
- Système de management environnemental

CRITÈRES SOCIAUX

- Santé et sécurité des collaborateurs
- Respect des droits syndicaux

CRITÈRES GOUVERNANCE

- Indépendance et diversité du CA
- Prévention de la corruption

NOTE PROPRIÉTAIRE PRISME

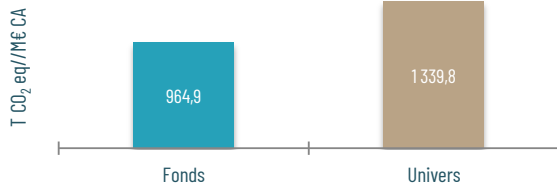
- E** : Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité
- S** : Non discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5
- G** : Équilibre des pouvoirs et efficacité du Conseil d'administration, Rejet des paradis fiscaux, Rémunérations liées à des facteurs ESG

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble de valeurs de l'univers pondérées en fonction de leur capitalisation boursière.

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

► Emissions de Gaz à Effet de Serre

► Intensité carbone



Unité : t CO₂eq / M€ CA

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 100%

Intensité carbone par million d'euros investi : 24 teq CO₂/M€ investi

► Empreinte carbone du portefeuille :

17776 tonnes d'équivalent CO₂

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 93%

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO₂ (t CO₂eq).

- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (exemple : consommation d'électricité ou de chaleur).
- Scope 3 : autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont (fournisseurs) et à l'utilisation des biens et services en aval (clients).

L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.

L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES (Scope 1, 2, 3) des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions. Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Bloomberg, ISS ESG, Ecofi

► Alignement avec le scénario 1,5°C



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 91%

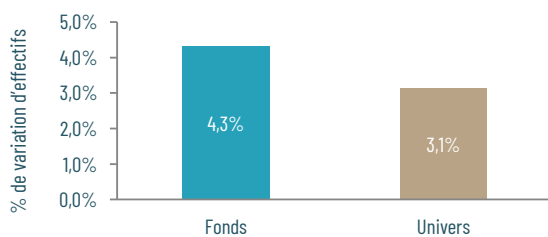
L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 1,5° SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Énergie. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario SDS est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario SDS, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Énergie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : ISS ESG, Ecofi

► Variation d'effectifs



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 99%

La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et les effectifs de l'année N-1.

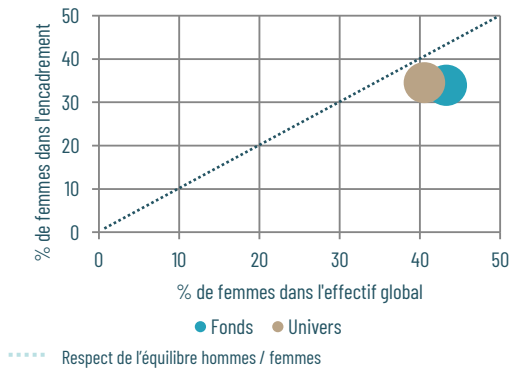
Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : Moodys' ESG Solutions, Ecofi

► Représentativité des femmes aux postes d'encadrement



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 99% / 97%

La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

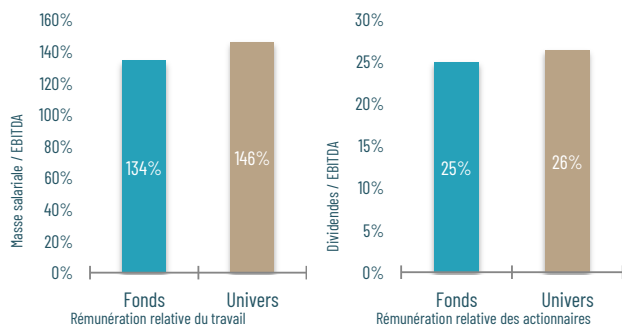
Nous comparons la moyenne de femmes dans l'encadrement en année N avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Moody's ESG Solutions, Ecofi.

► Partage de la valeur économique



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 95% / 89%

Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

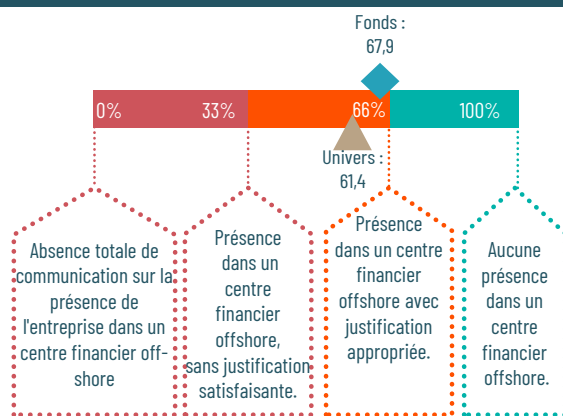
La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Thomson Reuters, Ecofi

► Responsabilité fiscale



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 97%

A l'heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l'objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence par des raisons économiques.

Moody's ESG Solutions évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Moody's ESG Solutions, Ecofi

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise principalement les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de cet OPCVM peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés à l'OPCVM qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.

Ecofi calcule l'alignement des portefeuilles avec les ODD à travers une analyse complète de chaque société investie : cette analyse ne se limite pas aux produits conçus par les sociétés mais intègre également la qualité des politiques ESG internes et leur implication dans des controverses et dans les secteurs sensibles, qui peuvent générer un impact négatif sur les ODD mêmes.

Pour ce niveau d'analyse, Ecofi utilise les données fournies par la recherche de Moody's ESG Solutions.

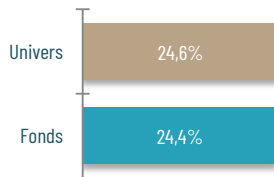
La méthodologie calcule 2 notations pour chacun des 17 ODD pour chaque société : la « Net Contribution » et la « Net Behaviour ».

- La « Net contribution » prend en compte les produits des sociétés, en termes de CA alignés avec les 17 ODD, et l'implication dans des secteurs sensibles. Cette dimension donne 5 résultats possibles (contribution très positive, positive, neutre, négative, très négative)
- La « Net behaviour » considère la note ESG (exclusivement avec les critères concernés par les ODD) et l'implication dans des controverses. Cette dimension donne 5 résultats possibles (comportement très favorable, favorable, marginal, adverse, très adverse)

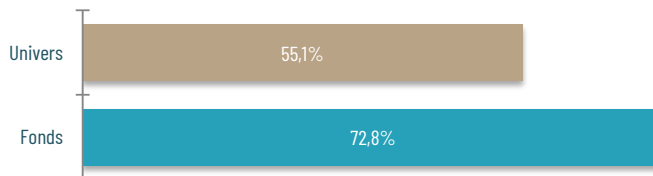
Ecofi considère une société comme alignée avec un ODD si elle a une contribution très positive ou positive et concomitamment un comportement très favorable ou favorable.

Les fonds labélisés ISR intègrent parmi les objectifs de gestion le niveau d'alignement avec l'ODD 5 des Nations Unies sur la parité, en étant systématiquement supérieur à celui de leur univers ESG.

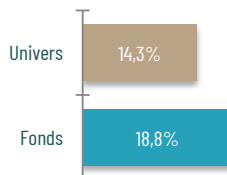
% d'actifs alignés avec les ODD (Sources : Moody's ESG Solutions, Ecofi)



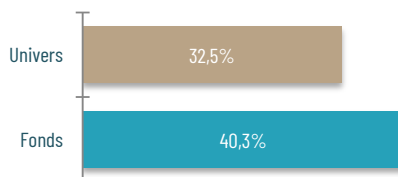
Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 100%



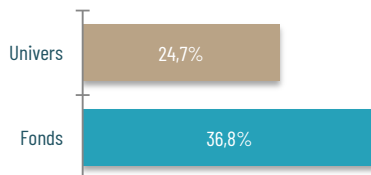
Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 100%



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 100%



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 100%



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 100%

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de ce FIA peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés au FIA qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.